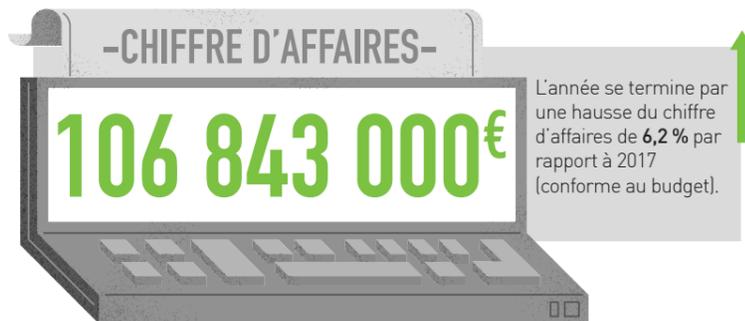


RAPPORT ANNUEL 2018



LIBERTÉ ASSURÉE

CHIFFRES CLÉS



CONTRATS



SOCIÉTAIRES



RÉSULTAT



Rapport annuel 2018 SOMMAIRE

ÉDITO	03
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	04
RAPPORT DE GESTION	05
• Eléments de contexte (faits marquants de l'entreprise en 2018 / Activité et performance économique de l'entreprise / Gestion financière / Affectation du résultat / Fonds propres / Evénements postérieurs à la clôture)	
• Perspectives	
• La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)	
• Informations en matière de gouvernance	
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	27
• Rapport Général	
• Rapport spécial	
• Rapport spécial sur les conventions	
ANNEXE 1 : Etats réglementaires	39
ANNEXE 2 : Etats réglementaires	49
ANNEXE 3 : Etats détaillés des placements	56

ÉDITO

...

2018, une année réussie !

La Mutuelle des Motards confirme la poursuite de son développement en 2018, preuve de la confiance accordée par nos sociétaires ainsi que de notre capacité à assurer notre transformation.

Un chiffre d'affaires en progression, une évolution significative du portefeuille de contrat, une sinistralité maintenue : autant d'indicateurs positifs qui confirment que la Mutuelle poursuit son évolution.

Cette réussite, nous la devons à nos 237 000 sociétaires qui, par leur expérience et leur participation active à nos côtés, inspirent, alimentent, consolident les projets portés et développés par les acteurs Mutuelle, salariés, bénévoles, ainsi que les membres de nos écosystèmes et nos partenaires.

Dans sa démarche d'innovation permanente, depuis plus de 36 ans, pour défendre la liberté de rouler, en toute sécurité, la Mutuelle démontre chaque jour qu'elle a toujours 2-roues d'avance.

Patrick Jacquot
Président-directeur général



CONSEIL d'Administration



Patrick JACQUOT
Président



Alain BORIE
Vice-Président



Philippe GUIEU FAUGOUX
Vice-Président



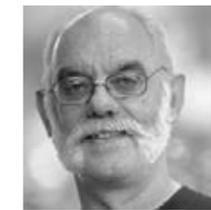
Guillaume CHOCTEAU
Vice-Président



Patrick CAZAUX



Charles Henry CHAILLET



Bernard FRAYSSINHES



Graciella JACOB
Élu(e) des salariés



Virginie NAYL



Laurent SANTUCCI
Élu(e) des salariés



Antoine STAFFELLI



Erick TESSIER



Christophe TURSAN

RAPPORT de gestion

Les éléments de contexte

LES FAITS MARQUANTS

de l'entreprise en 2018

• • •

LE CONTEXTE MARCHÉ

Le contexte économique

L'année 2018, bénéficiant d'un élan positif pour l'ensemble de l'économie mondiale, a défié les menaces annoncées et se conclut positivement même si la conjoncture reste hétérogène (entre les pays émergents, la zone Euro, l'Asie et les USA) et doit composer avec des menaces qui persistent. Ce dernier trimestre nous avons assisté à un phénomène de crispation globale alimentée par une crainte de ralentissement économique généralisé et massif. Cela a pesé sur les bilans de fin d'année et se traduit par des perspectives positives pour 2019, mais moins optimistes que prévu en milieu d'année.

En effet, en zone euro, la situation économique de l'Italie qui se retrouve en déficit excessif et celle de l'Allemagne dont la croissance bloque et montre des signes de fragilité, inquiètent. Les Etats Unis font actuellement face à un ralentissement de leur croissance qui devrait se poursuivre, pénalisée par la stratégie protectionniste mise en place qui dégrade les échanges commerciaux avec le reste du monde. Les pays émergents sont globalement dans une situation de croissance mais elle se ralentit en 2018 et sa perte de vitesse devrait perdurer dans les mois à venir, sans atteindre toutefois un niveau critique. Au Royaume Uni, le climat des affaires est dans une phase d'attente en raison des incertitudes liées à la mise en œuvre du Brexit et de la possibilité d'une crise politique dans le pays.

Par ailleurs, le conflit commercial qui oppose les deux puissances que sont la Chine et les USA, n'est toujours pas réglé, mais les derniers échanges ont permis d'éviter une escalade des tensions.

Ces ralentissements et incertitudes latentes, amplifiés par la montée du nationalisme, pèsent sur les échanges commerciaux et ont poussé les économistes de revoir leurs dernières prévisions de croissance à la baisse. Aujourd'hui les indicateurs économiques sont plus faibles que prévus mais restent dans le vert en raison de la dynamique du marché du travail, des conditions de financement et de la hausse des salaires, avant un essoufflement de cette dynamique et une dégradation généralisée probable en 2020-2021.

Pour limiter le ralentissement de la croissance, il est fort à penser que les conditions monétaires très favorables avec des taux bas, permises par les banques continuent sur cette tendance pour l'année 2019.

En France, le climat est plutôt positif malgré un ralentissement graduel

Avec une fin d'année au ralenti et relativement décevante au niveau économique en raison des mouvements populaires de contestation nationale, 2018 reste dans son ensemble une année positive pour la France, bénéficiant de l'acquis de croissance de 2017. Cet élan devrait perdurer en 2019 malgré un gain de croissance en fin d'année limité. Les conditions monétaires sont toujours très favorables et soutiendront sur le début d'année l'économie nationale. Avec



les mesures gouvernementales annoncées favorables au pouvoir d'achat, les salaires et le revenu brut disponible des ménages devraient être moins contraints, ce qui pourra stimuler la consommation mise à mal en ce 4ème trimestre. La croissance estimée pour 2018 se situe à + 1,5 % (selon l'INSEE, contre + 1,9 % pour la zone Euro), soit plus faible que 2017.

Les perspectives pour 2019 et 2020 des économistes sont prudentes (surtout début 2019). Ils anticipent une accélération de la croissance au fil des mois avec une évolution limitée à fin d'année à hauteur de + 1,4 % - + 1,8 % (pour les prévisions les plus favorables). L'emploi quant à lui devrait progresser en raison d'un climat particulièrement propice pour les entreprises. Ces éléments combinés agiront sur le moral des français qui devrait s'améliorer et impacter positivement la consommation. Nous anticipons que ce climat sera également positif pour le marché du 2RM qui a terminé en 2018 de façon fort dynamique.

Le marché de l'assurance

Le marché de l'assurance a été sur 2018 dans une dynamique de croissance. Sur les branches assurance automobile et dommages aux biens des particuliers, la croissance est légèrement supérieure à celle enregistrée en 2017, que ce soit pour l'automobile ou pour l'habitation. Les cotisations sur la branche automobile en 2018 sont ainsi en progression de + 2,9 % par rapport à 2017, une progression identique à celle observée sur la Multirisques Habitation.

Globalement sur 2018, en automobile, les fréquences Vol, DTA et RC (corporelle et matérielle) sont à la baisse contrairement à la fréquence bris de glaces qui est orientée à la hausse. Néanmoins, du fait de la hausse des coûts moyens, la sinistralité en montant de la branche est en progression. Sur l'ensemble de la branche automobile, les fréquences globales sont en recul de - 0,7 point par rapport à 2017, avec un recul de - 11,2 points pour la fréquence Vol.

En assurance habitation, la situation est moins positive puisque les fréquences sinistres sont nettement supérieures à 2017 (+ 5,7 points) même si les fréquences Vol, RC et TGN sont en recul. Cette dégradation conséquente est le résultat d'une forte dégradation de la fréquence des dégâts des eaux (+21,7 points).

A noter que dans la branche automobile, l'assurance (hors flottes) concernant les 2RM (véhicules 3ème catégorie) ne représente qu'une part de chiffre d'affaires de 4,4 % de la branche de l'assurance automobile des particuliers avec, selon les données les plus récentes, 936 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017* (soit une très légère évolution + 1,3 % par rapport à 2016). Sources ACPR_AFA. Ce marché, dont le volume assurable est estimé à près de 4 millions d'unités en 2017* (3 951 000 exactement), ne représente que 8 % de

l'ensemble des véhicules assurés. Ce marché est dominé par COVEA qui détient 16,6 % des cotisations totales (classement à fin 2016), suivi d'AXA qui porte 15,4 % des cotisations, puis de la MACIF qui détient 12,2 %. L'AMDM est le 4ème opérateur sur le marché, détenant 8 % du chiffre d'affaires total de l'assurance des véhicules de 3ème catégorie. En 2017*, la prime moyenne globale d'un véhicule de 3ème catégorie est de 237 €, en progression de 1 % par rapport à 2016.

*Chiffres 2018 non encore disponibles.

LE CONTEXTE

Accidentologie routière

Selon les estimations provisoires de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 2018 serait l'année la moins meurtrière de l'histoire de la Sécurité routière. Avec un total de 3 259 personnes décédées sur les routes en France métropolitaine, soit 189 décès de moins qu'en 2017, la mortalité routière signe un recul de 5,5 %. Après quatre années de hausse et de stagnation de la mortalité routière en France, 2018 marque donc une rupture en enregistrant le chiffre de la mortalité le plus bas de toute l'histoire des statistiques de la Sécurité routière.

Les autres indicateurs mesurés par l'ONISR sont également en recul avec - 4,8 % d'accidents corporels (2 813 accidents en moins), - 5,4 % de personnes blessées (- 3 950 personnes comptabilisées) et enfin -24,8 % de blessés hospitalisés à la suite d'un accident (soit 6 868 personnes en moins).

Les autorités sont heureuses de constater ce bilan de recul alors que le trafic routier suit une tendance de hausse constante d'environ + 7 % entre 2013 et 2017 (le trafic 2018 sera connu en été 2019).

Par ailleurs, ces bons résultats sont perceptibles pour l'ensemble des usagers de la route, y compris les conducteurs de 2RM :

- 1 647 décès recensés pour les automobilistes (- 6,7 % par rapport à 2017),
- 756 décès de conducteurs de 2RM (motos et cyclos) (- 4 % par rapport à 2017),
- 167 décès constatés chez les vélos (- 3,5 % vs 2017),
- 475 piétons tués sur les routes (- 1,9 %),
- la mortalité des camionneurs diminue de - 5,9 % en 2018.

Selon l'ONISR les décisions du Comité interministériel de la sécurité routière de janvier 2018 et notamment la mise en place de la limitation à 80 km/h ont fortement contribué à ces résultats encourageants.



LE CONTEXTE

entreprise

Des objectifs 2018 atteints

Le nombre de contrats au 31/12/2018 (337 496) est supérieur à celui budgété (325 622). La production d'affaires nouvelles est en augmentation et le nombre de résiliations est en baisse par rapport au budget. A noter que la moto est en progression de 19 123 contrats au 31/12/2018 (vs 6 416 en 2017). Le chiffre d'affaires s'élève à 106,843 millions d'euros, soit une augmentation de 6,19 % par rapport à 2017, conforme au budget (inférieur de 100 k€ au budget).

Les frais généraux s'élèvent à 48,561 millions d'euros, en augmentation de 6,59 % par rapport à 2017, conforme au budget (inférieur de 23 k€ au budget).

Le ratio de frais généraux sur chiffre d'affaires s'élève à 45,45 % (vs 45,28 % en 2017), conforme au budget.

• • •

Des projets structurants

a) La refonte du système de gestion, avec Oxygène

Afin de répondre aux ambitions de la stratégie, du plan de développement et de la transformation de la Mutuelle et de tenir compte des nouveaux modes de consommation, et des nouveaux besoins et usages, la Mutuelle fait évoluer sa relation sociétaire et développe les partenariats.

Cette transformation profonde impose à la Mutuelle une plus grande agilité de son système d'information - c'est le projet Oxygène - et d'adapter ses offres et ses modes de distribution.

Le plan de bascule vers le nouveau système initialement prévu en avril 2018 comprenait des risques importants sur la qualité de service rendu aux sociétaires et sur les conditions d'utilisation du système par les utilisateurs. La Direction générale a donc décidé de reporter la bascule à avril 2019 et de construire un nouveau plan de déploiement pour mettre la Mutuelle dans les meilleures dispositions d'utilisation du nouveau système et pour soutenir dès 2018 son développement.



En avril 2018, un nouveau tarifificateur en ligne performant a été mis en production en optimisant le parcours du prospect vers une offre de la Mutuelle. Cette nouvelle approche génère un flux téléphonique hautement qualifié favorisant la transformation du devis en affaire nouvelle. Chaque mois ce flux augmente de façon régulière, avec un taux de transformation qui dépasse les 60 %.

Par ailleurs, le développement de nouveaux partenaires a démarré. Ainsi, depuis le 26 juin 2018, les conseillers des deux caisses Groupama : Paris Val de Loire et Méditerranée utilisent Oxygène pour distribuer l'offre de la Mutuelle. L'adoption du système par les conseillers a été facilitée par la simplicité du tunnel de souscription. Le délai de mise en œuvre a été raccourci grâce aux possibilités de paramétrage de Prima (réseau de vente et habilitations).

b) La refonte du système décisionnel

Dans la continuité de son projet Oxygène de modernisation du système d'information, la Mutuelle refond son système d'information décisionnel, appelé SID. Il répond aux besoins de pilotage stratégique et opérationnel pour construire les nouveaux tableaux de bord définis par les métiers.

En juillet 2018, le nouveau SID a été déployé avec un nouvel outil de restitution, appelé Suadeo. Grâce à l'interactivité et aux possibilités graphiques de cet outil, la lecture des indicateurs est immédiate et les perspectives d'analyse plus riches.

c) L'évolution du modèle de distribution

La Mutuelle s'est donnée pour ambition de devenir incontournable sur son marché d'ici 2024. Pour atteindre cet objectif ambitieux, elle est engagée dans une stratégie offensive de développement commercial et d'innovation produits et services, opère la transformation de son modèle opérationnel et assure ainsi la pérennité de son modèle mutualiste singulier (Économie Sociale et Solidaire, assurance pour tous, prévention comprise...).

Au dernier trimestre 2018, elle a posé son projet d'évolution de Modèle de Distribution cible.

Les grandes orientations envisagées sont les suivantes :

- Une distribution en direct ou indirect (via partenariat et/ou le courtage),
- Une approche globale, omnicanale et sans silo du modèle de distribution cible, en réponse aux attentes des motards/partenaires, avec des process et outils optimisés et adaptés aux attentes des clients/réseaux de distributions/partenaires dans une logique, d'efficacité, de qualité, d'expérience utilisateur et de relation clients d'exception,
- Une distribution de produits d'assurance 2/3 RM et de produits et services adaptés à tous les besoins du motard, pour développer le multi-équipement (produits d'assurance hors 2/3 RM, services, prévention, expertise...) et être un offreur de solutions et de services,
- Une présence locale forte pour développer et animer le marché et l'écosystème, et des relais (via différents points de contacts - permanents ou éphémères - les événements, des partenaires...),
- L'accélération de la délégation (souscription, gestion) pour la distribution indirecte (courtiers, partenaires) et le développement de services en selfcare pour le direct.



Le modèle serait composé de 3 éléments socle :

- Un réseau physique au contact des motards et dans la relation. Son temps serait consacré au face à face et à l'animation, au conseil pour répondre aux besoins des motards, leur présenter et proposer les offres et services et non pas à la gestion administrative,

- Un Centre de Relation Clients, pour assurer une relation prospects/sociétaires à distance de qualité (accessible, rapide, simple, efficace,...), consacré d'une part, à la souscription et la gestion via les différents canaux de relation et d'autre part, à la création de contacts. Avec une résolution « du premier coup », un modèle de routage des flux industrialisé, et des équipes spécialisées pour certains produits/partenaires et pour animer certaines cibles,

- Une plate-forme de services digitale permettant aux motards, prospects ou aux sociétaires (via leur espace dédié) d'avoir une expérience de qualité et d'être autonomes pour trouver toutes les informations, offres et services dont ils ont besoin et réaliser leurs démarches en selfcare du tarif à la gestion des contrats avec la possibilité d'entrer en relation avec un conseiller si besoin.

• • •

d) Le développement des partenariats et du courtage

La Mutuelle développe, via sa captive de courtage LCDM, des accords de collaboration avec des intermédiaires ou des indicateurs qui distribuent son offre auprès de leurs clientèles ou cibles commerciales. Les partenariats constituent à la fois : un outil pour négocier des accords, un créateur de flux, et un apporteur d'affaires nouvelles. Les territoires d'actions des partenariats sont identifiés à travers des blocs d'activité comme les autres mutuelles, les travailleurs non-salariés, les courtiers, les entreprises,...

À fin 2018, le portefeuille de la Mutuelle compte près de 50 000 contrats issus de sa politique de partenariats.

e) Le lancement de la première édition du Festival Simple Fest, en août 2018

La raison d'être du Festival Simple Fest est de faire connaître et partager une passion commune et les valeurs qui l'animent. Des concerts, expositions, démonstrations, balades moto, films... lors d'un week-end 100 % motard.

Simple Fest se pose comme un des éléments structurants de la stratégie de communication de la Mutuelle et de la « Communauté motarde».

f) La prévention : création de la SASU Securider

Depuis 2017, la Mutuelle est régulièrement sollicitée par des entreprises de toutes tailles, pour la mise en place d'actions de prévention aux risques routiers 2 et 3RM à destination de leurs collaborateurs.

De plus en plus sollicitée, elle s'efforce de répondre aux demandes, malheureusement de façon non homogène et avec des contenus trop disparates.

Créer une structure telle qu'une SASU « Prévention », permet à la Mutuelle de se doter d'un outil juridique pour construire une véritable offre de prévention, en lien avec sa stratégie de distribution de contrats « prévention comprise ». Elle pourra ainsi réaliser toutes prestations de services et conseils auprès de professionnels et particuliers dans les domaines de :

- la formation continue et l'animation de la prévention des risques routiers, la sécurité routière et la prévention des risques en général,
- la formation continue et l'animation des techniques d'assurances,
- la formation continue et l'animation de ses réseaux de prestataires externes concernant le 2 et 3 roues motorisé.

La Mutuelle valoriserait ses actions et confirmerait ainsi son positionnement de spécialiste.

Le 15 décembre, le Conseil d'administration a voté à l'unanimité la création de la SASU Securider.

Une politique RH renforcée

Parmi les principaux sujets déployés sous l'angle RH, voici les sujets clés :

a) La Qualité de Vie au Travail (QVT)

Depuis quelques années déjà la Mutuelle maintient ses efforts afin de garantir de bonnes conditions de travail de ses salariés, cela demeure un axe fort dans le développement de l'entreprise.

Pour l'année 2018, les actions visant l'amélioration de la qualité de vie au travail ont été concentrées sur le Département



le Département indemnisation au travers d'un espace d'écoute collective. Suite à cette action, un plan a été élaboré en concertation avec des acteurs clés, en fonction des retours recueillis auprès de tous les collaborateurs qui le compose, et des axes d'améliorations ont été déployés en mode participatif.

Dans un autre domaine, la QVT a accompagné des salariés en situation de handicap au sein de l'entreprise pour l'adaptation de leur poste de travail en concertation avec l'AMETRA.

Le 11 Juin 2018, dans le cadre du plan régional de santé au travail, un colloque a été organisé par la CARSAT afin de promouvoir l'amélioration de la QVT dans les PME en Occitanie. Ce colloque a réuni des médecins du travail, des inspecteurs du travail, des psychologues, sociologues, DRH. A noter que la Mutuelle a été choisie parmi les entreprises de la région pour présenter ce qu'elle a réalisé, à date, dans ce domaine.

Ce colloque est une reconnaissance de ce que l'entreprise fait en matière de QVT et de prévention des RPS au point d'avoir été sollicitée depuis par des entreprises régionales, comme SANOFI, le Pôle Emploi, Orange, Océanis afin de mieux appréhender ce sujet dans leurs organisations.

Enfin tout au long de l'année, la QVT continue à accompagner les collaborateurs à travers les dispositifs individuels et collectifs, et dans le cadre du projet global qu'est la Mutuelle.

• • •

b) Le développement RH

- La poursuite des Commissions de pesée

Toutes les entités de la Mutuelle auront présenté et discuté en commission de pesée leurs enjeux métiers à 3 ans, la cartographie des métiers et pesée de fonctions associées.

Ce travail de mise à jour des fiches métiers et d'échanges avec les élus sur les enjeux métiers constitue la base de futures discussions, en 2019, sur la GPEC. Il permet dès à présent d'alimenter un observatoire des métiers, outil ayant pour vocation d'identifier les métiers en transformation ou sensibles.

Les cartographies des fonctions et fiches métiers associées sont mises à disposition de tous les collaborateurs sur l'intranet, pour favoriser l'appropriation, voire la réflexion personnelle sur de possibles évolutions.

- L'engagement sur le Label Diversité

Un plan d'actions diversité a été établi pour 2018 et 2019, s'inscrivant dans le cadre de nos engagements RSE d'entreprise.

Organisé autour de 2 priorités (handicap et quartiers prioritaires de la ville), il doit répondre à 3 ambitions : favoriser l'insertion par l'emploi ; favoriser le maintien dans l'emploi de nos collaborateurs ; mobiliser les acteurs internes et externes. Cette structuration des engagements de la Mutuelle à travers un plan d'actions et la mobilisation de l'ensemble du corps social sont les piliers d'une amélioration des pratiques à moyen terme, et sont un préalable à l'obtention du label diversité (label AFNOR).



- Le référentiel compétences liées au savoir-être

Dans la lignée du parcours de formation sur les pratiques managériales, et notamment les FOCUS RH, les EAE ont évolué afin de favoriser un feedback managérial clair et motivant. Afin de faciliter les échanges managers / collaborateurs sur le bilan de l'année et les accompagnements nécessaires sur l'année à venir, un référentiel des compétences comportementales a été mis à disposition. Cette grille, optionnelle, doit permettre d'identifier de manière objective et concertée, les compétences personnelles du collaborateur, ainsi que les axes d'amélioration. Et bien entendu, de discuter du plan d'accompagnement éventuel pour permettre une montée en compétence, le cas échéant.

c) Les relations sociales

- La mise en place du CSE

En juin 2018, le premier CSE de la Mutuelle a été élu avec un taux de participation de 68 % chez les employés et 84 % chez les cadres.

Ce CSE est composé, titulaires et suppléants confondus, de 26 membres.

La Mutuelle est toujours dans la phase de mise en œuvre opérationnelle. S'agissant d'un changement significatif d'organisation, les six premiers mois ont permis de soulever des questions d'organisation, notamment sur les commissions du CSE, le nouveau Règlement Intérieur est à cours de rédaction par les élus... Ces diverses réflexions seront à poursuivre sur 2019.

• L'Observatoire du Dialogue Social

En 2018, l'Observatoire du Dialogue Social de l'Hérault a souhaité organiser sa réunion au sein de la Mutuelle, qu'il a reconnue comme exemplaire en matière de dialogue social, notamment au vu des accords qu'elle a signés.

Cette réunion s'est tenue le 7 juin en présence de la Direction et de l'ensemble des Organisations Syndicales Représentatives à la Mutuelle où ont été présentés les derniers accords signés. Cela a aussi été l'occasion d'échanger conjointement sur le thème du dialogue social.

A cette occasion, a été présenté l'accord sur la mise en place du CSE intégrant nombre de dispositions supra légales comme la présence des suppléants à l'ensemble des réunions du CSE avec une dotation d'heures de délégation associée, des heures de délégation pour les représentants de proximité, des heures en plus pour les missions spécifiques telles que secrétaire, secrétaire adjoint...

L'accord sur l'égalité H/F et l'équilibre vie professionnelle/vie privée signé par l'ensemble de nos Organisations Syndicales Représentatives a aussi été présenté.

Il reprend les anciennes dispositions, déjà très favorables, et en ajoute certaines comme les 2 jours supplémentaires d'absences rémunérées en cas d'hospitalisation d'un enfant à charge, jusqu'à l'âge de 18 ans et, au titre du droit à la déconnexion, l'indication de ne pas répondre aux mails, appels, SMS ou messages téléphoniques reçus en dehors des heures de bureaux (avant 8h et après 19h) ni pendant les jours de repos (week-end, RTT et congés payés).



L'ACTIVITÉ ET LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

de l'entreprise



La Mutuelle s'est dotée, conformément aux exigences de la profession reprises dans l'article 14 de l'ordonnance 2008-1278 du 08/12/2008, d'un Comité d'audit, lequel a rendu son rapport au Conseil d'administration en sa séance du 19 février 2019 pour établir le rapport de gestion. A cette occasion le Conseil d'administration a pris également connaissance du rapport de la mission d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes 2018.

Les principales caractéristiques de la gestion et des résultats obtenus au cours de l'année 2018 sont détaillées ci-après.

• • •

LA PRODUCTION

Les sociétaires

Le nombre de sociétaires et le nombre de contrats par sociétaire se présentent de la manière suivante :

	Fin 2017	Fin 2018	Variation 2018/2017
Nombre de sociétaires	224 818	237 658	5,7%
Nombre de contrats par sociétaire	1,41	1,42	0,5%

Au cours de l'année 2018, le nombre de sociétaires est en hausse (+ 5,7 %) et le nombre de contrats par sociétaire progresse de 0,5 %.

Les contrats

Les variations de contrats sont les suivantes :

Contrats en cours	Fin 2017	Fin 2018	Variation 2018/2017
Total	317 763	337 496	6,2%

Le portefeuille tout type de contrats confondus progresse de 6,2 % sur 2018.

Les cotisations

Les cotisations acquises de l'année 2018 (avec l'acceptation) sont de 106,843 millions d'euros, en augmentation de 6,2 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Cotisations	Fin 2017 (en k€)	Fin 2018 (en k€)	Variation 2018/2017
Total	100 614	106 843	6,2%

La tendance à la hausse de 2017 (+ 4,6 %) se poursuit en 2018 avec une augmentation encore plus significative de + 6,2 %.

• • •

LA GESTION DES SINISTRES

Deux indicateurs permettent de suivre et d'évaluer les sinistres. D'une part, la fréquence qui montre le rapport entre le nombre de dossiers sinistres ouverts par contrat et le nombre moyen de contrats souscrits. D'autre part, le rapport sinistres sur cotisations (S/C) qui exprime le rapport entre la charge sinistres et le chiffre d'affaires. Ces éléments sont examinés ci-dessous.

Les fréquences

Au 31 décembre 2018, la fréquence des sinistres Moto est stable. La fréquence des sinistres Cyclomoteur et Auto sont en amélioration.

La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats

Les évaluations des sinistres ont été effectuées conformément aux règles habituelles de prudence.



a) la charge sinistres - année de survenance 2018

La charge sinistre de l'exercice de survenance 2018, hors frais de gestion et après réassurance, ressort à 58 % des cotisations acquises, soit à un niveau :

- proche de celui prévu au budget annuel (58,21 %) ;
- supérieur à celui observé en 2017 (56 %), mais reste inférieur à celui de 2016 (63%).

b) la charge sinistres sur exercices antérieurs

Au 31 décembre 2018, les exercices antérieurs dégagent, après réassurance, un boni net global de 11 155 k€ qui représente 10,44 % des cotisations acquises.

LES PROVISIONS TECHNIQUES

La provision pour frais de gestion sinistres

Au 31 décembre 2018, la provision pour frais de gestion sinistres représente 4,33 % de la provision pour sinistres à payer.

La provision pour abandons sur avances sur recours futurs

Le solde des avances sur recours (dans le cadre de la procédure Indemnisation Recours Corporels Automatique IRCA) au 31 décembre 2018 s'élève à 11,484 millions d'euros, montant en augmentation par rapport à fin 2017 (10,231 millions d'euros).

Cette charge d'abandons de recours est désormais calculée « à l'ultime ». La provision constatée au 31 décembre 2018 s'élève à un montant de 6,396 millions d'euros contre une provision de 5,998 millions d'euros au 31 décembre 2017,

La provision pour risques en cours

Au 31 décembre 2018, la provision est constituée selon les modalités de calcul prévues par le Code des assurances (calcul sur la base des deux derniers exercices). Elle s'élève à 2,730 millions d'euros contre 4,277 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une diminution sur l'exercice de 1 547 k€. Cette reprise de provisions s'explique par une sinistralité sur l'année de survenance 2018 inférieure à celle de l'exercice 2016.

La provision pour risques d'exigibilité

Au 31 décembre 2018, les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de plus-value latente nette globale. Dans ce contexte, aucune provision pour risques d'exigibilité n'a été constatée.



• • •

LA RÉASSURANCE

L'architecture de réassurance

L'architecture des traités ARCAM et du traité AMDM en place depuis plusieurs années reste identique à l'exception faite du traité spécifique AMDM en Stop Loss mis en place en 2018. Ce dernier remplace le traité dit « sous-jacent » (réassurance des sinistres > 500 k€).

Cette solution a été mise en place pour une meilleure couverture des fonds propres de la Mutuelle en cas de sinistralité exceptionnelle, pour une couverture pluriannuelle permettant une plus grande maîtrise du coût de la réassurance, une participation aux bénéfices permettant de récupérer une partie des primes de réassurance.

Le solde de réassurance

Le solde technique des opérations de réassurance (tous traités confondus) sur l'exercice comptable est en faveur des réassureurs de la Mutuelle pour un montant de 2,478 millions d'euros.

LES FRAIS GÉNÉRAUX

Le ratio de frais généraux est un indicateur essentiel de gestion. Calculé à partir des charges par destination, son évolution, après variation des provisions des frais de gestion sinistres, frais d'acquisition à reporter, et après déduction des produits en atténuation (produits correspondant aux remboursements de frais généraux exposés), est la suivante :

Ratio de frais généraux	2017		2018	
	en %	En milliers d'euros	en %	En milliers d'euros
par rapport aux produits techniques	45,28%	45 554	45,45%	48 561
frais de gestion sinistres	9,62%	9 681	10,12%	10 800
frais	14,48%	14 574	14,42%	15 450
frais	17,26%	17 367	17,13%	18 288
autres charges techniques	3,91%	3 932	3,78%	4 023

Sur l'exercice 2018, le ratio de frais généraux est en légère hausse et ressort à 45,45 %, en ligne avec le ratio au 31 décembre 2017 (45,28 %),

Au titre de l'exercice 2018, la Mutuelle a bénéficié d'un Crédit Impôt Compétitivité Emploi s'élevant à 585 k€. Ce crédit d'impôt est venu en déduction des charges de personnels.

LES FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement engagés durant l'exercice 2018 ont concerné la refonte de l'offre, les mobilités urbaines, les critères des commissions sinistres ainsi que l'entretien et la prévention.



LE CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET POUR L'EMPLOI (CICE)

L'objectif du CICE est de réduire le coût du travail des salariés afin de permettre aux entreprises de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique ou énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Le CICE 2018 pour un montant de 585 k€ aide donc la Mutuelle à mettre en œuvre les projets dont elle a besoin. Les choix d'utilisation de ce crédit d'impôt en sont la traduction. Financer des projets structurants comme :

- Refonte du système de gestion : le projet Oxygène
- Refonte du système décisionnel : SID
- L'évolution du modèle de distribution
- Une politique RH renforcée

sont autant d'investissements permettant de créer les conditions nécessaires à la réalisation de notre cible stratégique, au développement de notre entreprise et de son effectif.

Ces choix sont conformes à l'esprit du CICE.

• • •

LA GESTION FINANCIÈRE LES RÉSULTATS DES PLACEMENTS FINANCIERS Le rendement financier

La performance financière du portefeuille en 2018 est de - 2,55 % contre un rendement 2017 de 1,95 %, dans un contexte de marché difficile en 2018 : baisse des marchés actions (CAC 40 : - 12,3 % ; S&P 500 : - 7,8 % ; MSCI World : - 13,5 %) et marché obligataire toujours rendu (taux des obligations d'Etats durablement bas).

Les plus-values latentes du portefeuille de valeurs mobilières sont en baisse, passant de 14,175 millions d'euros à fin 2017 à 5,268 millions d'euros à fin 2018, soit une diminution de 8,906 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, le portefeuille de placements financiers représente 174,815 millions d'euros et se compose de 79,5 % d'obligation (lignes détenues en direct et OPCVM), 0,5 % de FCPR Infrastructure, 9,1 % d'OPCVM action, 4,2 % de comptes rémunérés et 6,7 % d'OPCVM monétaire et monétaire dynamique.

Le résultat comptable

En 2018, les placements financiers ont apporté 3,920 millions d'euros de produits financiers.

Ce résultat comptable des placements financiers est en ligne avec celui de l'exercice 2017. En effet, celui-ci était de 3,809 millions d'euros en 2017 et représentait 3,79 % des cotisations acquises.

Le 15 décembre, le Conseil d'administration a voté à l'unanimité la création de la SASU Securider.

Les provisions pour dépréciation

Au 31 décembre 2018, malgré la baisse des plus-values latentes de 8,9 millions d'euros, le calcul effectué sur les lignes d'OPCVM en moins-value nettes latentes ne présente pas les caractéristiques d'une dépréciation à caractère durable. Dans ce contexte, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a donc été constatée en fin d'exercice. De même aucune dépréciation n'est nécessaire sur le portefeuille obligataire.

L'évaluation des immeubles

Conformément à la réglementation en vigueur, la Mutuelle a fait réaliser une expertise immobilière quinquennale de l'ensemble de ses immeubles en 2017 et remise à jour fin 2018.

Au 31 décembre 2018, tous les immeubles après dotation de provision sur les bâtiments les plus récents sont en plus-values latentes.

• • •

LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, ces informations n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.



enregistrement dans l'applicatif métier, sauf celles relatives aux prestataires, qui sont regroupées et réglées en fin de mois, et les cas de litige.

Les factures des frais généraux sont réglées aux fournisseurs à trente jours date de facture, sauf en cas de litige matérialisé par l'absence de bon à payer.

L'échéancier des paiements des factures fournisseurs au 31 décembre 2018 est le suivant :

Délais de paiement de la dette fournisseurs	En k€	En %
Solde entre 0 et 30 jours	2 008	88%
Solde entre 30 et 60 jours	42	2%
Solde au delà de 60 jours	216	10%
	2 267	100%

LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'ensemble des filiales et des participations de la Mutuelle est récapitulé dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Capital	Réserve et report à nouveau	Quote-part capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêtes et avances consentis	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos
				Brute	Nette		
Filiales :							
SASU LCDM	40	146	100%	40	40	1	1
SARL les Editions de la FFMC	32	- 1328	50%	2		15	145
Participation de 20% à 50 % :							
SAS Mutopia Construction	1444	- 1165	29,3%	422	422	700	4
Participation de 10 % à 20 % :							
Néant							
Participation de 5 % à 10 % :							
Liberty Rider	1		5,5%	150	117		156
Participation inférieure à 5 % :							
SOCRAM	70 000	133 171	0,7%	710	710		6048
MATMUT protection juridique	7 500	11 795	0,5%	37	37		2994
IMA	31 407	29 261	0,5%	321	321		1511
IMA GIE	3 547	338	0,1%	4	4		-
OFI Partenaires	10000	3935	2,0%	329	329		336
Crédit Coopératif part A				0	0		
Crédit Coopératif part B				22	22		
Total des titres de participations				2037	2002		

Les informations financières sont celles de l'exercice 2017, sauf pour la SASU LCDM pour laquelle ce sont celles de l'exercice 2018.

SASU Le Courtier Du Motard

La Mutuelle a créé le 1^{er} septembre 2009 « Le Courtier Du Motard » (LCDM), société de courtage 100 % captive de la Mutuelle dont la forme juridique est une SASU au capital de 40 k€. Cette structure juridique constitue un canal de



distribution complémentaire de notre offre de contrats 2 roues à moteur. Cette structure fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

L'évolution des éléments principaux des comptes de la SASU Le Courtier Du Motard au cours des trois derniers exercices comptables est la suivante :

En milliers d'euros	2017	2018
Capitaux propres	184	186
Chiffre d'affaires	2420	3021
Résultat	1	1

L'activité de cette structure a poursuivi son développement en 2018 et son chiffre d'affaires a progressé de 24,8 %. Au cours de l'exercice 2018, le nombre de partenaires (courtiers et motocistes) a progressé de 9 %.

L'exercice 2018 se clôture sur un excédent de 1 k€.

SARL Les Éditions de la FFMC

L'évolution des éléments principaux des comptes de la filiale SARL Les Éditions de la FFMC au cours des trois derniers exercices comptables connus à ce jour est la suivante :

En milliers d'euros	2017	2018
Capitaux propres	- 1 032	-887
Chiffre d'affaires	4 712	3 824
Résultat	-1335	145

L'exercice 2017 de la SARL Les Éditions de la FFMC s'est clôturé sur un résultat excédentaire de 145 k€.

LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel laisse apparaître une perte de 1 206 k€. Cette charge correspond principalement à la valorisation des abandons constatés sur certaines dépenses de développement engagées dans le cadre du projet OXYGENE. L'importance et la nature du projet implique inévitablement la constatation de charges non activables.

L'intéressement et la participation aux bénéfices

Conformément à l'application de l'accord d'intéressement signé avec le Comité d'entreprise le 23 juin 2016 et compte tenu du résultat 2018 bénéficiaire, l'intéressement au titre de l'exercice 2018 est de 672 k€ auquel il convient de rajouter le forfait social de 226 k€.

Au titre de l'exercice 2018, il n'y a pas de participation.

Le montant des abondements versés en 2018 s'élève à 63 k€.

Les impôts

Les différents crédits d'impôts obtenus par la Mutuelle au titre de l'exercice 2017 et comptabilisés en 2018 s'élèvent à 175 k€.

Depuis le 1er janvier 1994, la Mutuelle relève du régime de droit commun (article 206-1 du CGI) et les excédents sont ainsi soumis à l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu notamment de l'impact des variations des moins-values latentes sur OPCVM, il n'y a pas d'impôt société sur l'exercice. Le résultat fiscal de l'exercice 2018 est déficitaire de 5 691 k€ et n'a donc pas donné lieu à provisionnement de la participation, ni à une taxe boni mali.



L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

LE REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE

Au 31 décembre 2018, le report à nouveau déficitaire s'élève à 1,384 million d'euros. Il correspond aux résultats déficitaires et excédentaires des exercices précédents conformément aux résolutions approuvées par les précédentes Assemblées générales.

LE RÉSULTAT

L'exercice 2018 se clôture donc sur un bénéfice de 1,062 million d'euros qui sera affecté en totalité au report à nouveau déficitaire, suivant la proposition de résolution du Conseil d'administration soumise à l'adoption de l'Assemblée générale.

• • •

LES FONDS PROPRES

LE FONDS D'ÉTABLISSEMENT

L'article R334-7 du Code des assurances prévoit que le montant du fonds d'établissement doit être égal au tiers de l'exigence minimale de la marge de solvabilité.

L'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2006 avait approuvé l'augmentation du fonds d'établissement à 10 millions d'euros par prélèvement de 7 millions d'euros sur le fonds de développement.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT

Le fonds de développement est une réserve spéciale dans laquelle sont comptabilisés, au-delà des fonds nécessaires au fonds d'établissement minimum, les droits d'adhésion perçus par la Mutuelle à l'entrée de tout nouveau sociétaire, conformément à l'article 6 des statuts, ainsi que les résultats des exercices lorsqu'ils sont excédentaires, en l'absence de report déficitaire.

Le fonds de développement s'élève, au 31 décembre 2018, à 43,561 millions d'euros contre 40,595 millions d'euros au 31 décembre 2017.

LES DROITS D'ADHÉSION

Le droit d'adhésion est la contribution des nouveaux sociétaires au fonds de développement de la Mutuelle.

L'article « 209 IV » du Code général des impôts reconnaît, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1998, les droits d'adhésion comme des apports versés par les sociétaires.

Les droits d'adhésion sont ainsi défiscalisés, au titre de l'impôt sur les sociétés, à hauteur d'un montant égal au rapport entre le montant minimal de la marge de solvabilité exigée par la réglementation et le nombre de sociétaires constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le montant du droit d'adhésion défiscalisable s'élève à 180,82 euros hors taxes.

• • •

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Aucun événement significatif n'est à signaler.

• • •

Les perspectives

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique, la bascule vers un nouveau système de gestion Oxygène représente un jalon déterminant, en avril 2019. Le portefeuille de contrats sous AS400 migrera sous PRIMA et l'ensemble des utilisateurs internes et externes basculeront sur Oxygène.

Un nouvel espace personnel « responsive design » sera mis à disposition des sociétaires, il sera accessible depuis n'importe quel interface : ordinateur, tablette, téléphone. Il reprendra les services actuellement offerts aux sociétaires et permettra dans un second temps de personnaliser les services et les contenus aux profils de sociétaires (délégués bénévoles, administrateurs, représentant de sociétaires, ...).

La mise en œuvre du plan de déploiement orienté sur le développement de la Mutuelle et la simplification des processus seront poursuivis.

Le déploiement de nouveaux partenaires grâce à Oxygène se poursuivra au démarrage de la nouvelle saison moto. En 2019, l'activité des partenariats se concentrera sur les sujets suivants :

- partenariats « cousins » en redynamisant les accords existants avec le monde mutualiste comme ceux concernant l'AGPM, MAE, SMACL, MFA,...
- grands comptes en développant des relations avec d'autres groupes dans l'esprit Groupama,
- TNS et professions libérales en développant nos offres via les ordres professionnels,
- entreprises en développant notre présence dans les PME et TPE.

Au second semestre, après avoir réalisé les recettes fonctionnelles et les parcours de formation, les gestionnaires en sinistre basculeront sur Oxygène pour bénéficier de la solution de gestion des sinistres.

Ce jalon marquera la fin du projet Oxygène et l'entrée vers une nouvelle ère qui permettra à la Mutuelle de travailler sur la poursuite de la simplification des processus de gestion, l'intégration de nouvelles offres et services à commencer par les nouvelles mobilités.

En effet, la Mutuelle suit de très près les nouvelles tendances de mobilités et la multiplication des solutions de déplacement en environnement urbain et périurbain. Elle lancera une offre « Nouvelles Mobilités » pour répondre au mieux aux besoins et à la pratique de ces nouveaux modes de déplacement. L'offre concernera les engins de déplacements personnels électriques (e-EDP), les vélos à assistance électrique (VAE). Cette nouvelle offre, sera lancée, au second trimestre 2019 dans un premier temps, à destination des sociétaires, puis élargie aux prospects dans un second temps. Par ailleurs, les grands principes posés sur le Modèle de distribution, vont servir de socle pour élaborer, en co-construction avec des acteurs salariés et délégués le futur Modèle de distribution. Celui-ci permettra à la Mutuelle d'assurer son développement et de contribuer à garantir sa pérennité et son indépendance.

• • •

La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

Face aux grandes mutations actuelles, la volonté de la Mutuelle des motards est de se transformer pour favoriser et moderniser ses échanges avec ses sociétaires, ses salariés, ses partenaires, les acteurs du monde de l'assurance comme ceux de l'économie sociale et solidaire, et plus largement l'ensemble de la société au niveau régional comme au niveau national. Solidement ancrée dans son ADN d'artisan militant et ses valeurs de liberté, égalité et solidarité, sa politique de responsabilité sociétale s'est exercée concrètement, cette année encore, au cœur de son activité et de ses pratiques au service de son ambition.

Le bilan 2018 RSE de la Mutuelle, non seulement atteste et maintient son engagement face à ses responsabilités sociales, sociétales et économiques, mais atteste de nouvelles initiatives.

Pour les évolutions des compétences techniques et comportementales les plus marquantes, la Mutuelle a une note HQE excellence dans la gestion et l'utilisation durable de son bien immobilier et est passée à 100% en énergie verte sur son siège.



Au niveau social, la Mutuelle a mis en place une politique diversité en signant des partenariats visant les jeunes issus des quartiers, des salariés en situation de handicaps et en valorisant les actions de ses collaborateurs engagés. Enfin, l'investissement de la Mutuelle dans la digitalisation de ses pratiques professionnelles offre un outil de performance et de lien au service de toutes ses parties prenantes, et notamment dans la relation sociétaire pour laquelle la Mutuelle a obtenu une nouvelle bonne note cette année.

Ce capital humain, organisationnel et relationnel, qui constitue l'intelligence collective de la Mutuelle, contribue ainsi à faire évoluer l'entreprise et l'accompagne dans sa transformation vers l'amélioration de ses performances.

Les informations en matière de gouvernance

L'entreprise est gouvernée selon ses statuts, portés à la connaissance de chaque sociétaire, et les administrateurs au sein du Conseil d'administration se conforment, pour exercer leurs mandats, au Code de déontologie des Mutuelles du GEMA (Ex Groupement des Mutuelles d'Assurances), organisme professionnel qui rassemblait les entreprises à caractère mutualiste régies par le Code des assurances.

Les pouvoirs qui ne relèvent pas de l'autorité de l'Assemblée générale des sociétaires, constituée en 2018 de 284 représentants élus lors de la réunion de 54 Assemblées régionales, sont confiés à un Conseil d'administration composé de 15 membres dont deux sont élus par le personnel de l'entreprise. Le 2 octobre 2018, deux administrateurs élus par les sociétaires ont démissionné de leur mandat. Au 31 décembre 2018 le Conseil d'administration est donc composé de 13 membres. Sur 2018, il s'est réuni au cours de 7 séances et le taux de présence des administrateurs a été de 88 %. 9 administrateurs ont suivi au moins un parcours de formation.

Le Conseil d'administration délègue au Président Directeur Général les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'entreprise. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les statuts et le Code des assurances à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit s'est réuni au cours de trois séances et a procédé, lors de ces séances, aux interviews du Directeur Général, de la Secrétaire générale, de Directeurs ou Responsables de services de la Mutuelle, de l'Expert Comptable, et des Commissaires aux Comptes. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration après chaque séance. Le coût des rémunérations et frais alloués au mandataire social et aux mandataires mutualistes (administrateurs et délégués bénévoles) s'est élevé à 516 k€. Le coût des indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration, dans le cadre de leur implication dans les commissions permanentes et comités est de 28 k€.

Les jetons de présence, reçus au titre des mandats dépendant de la fonction de mandataire social, ont été entièrement versés à la Mutuelle.

Le Conseil d'administration nomme des délégués bénévoles : mandataire mutualiste, le délégué bénévole est un sociétaire qui pose sa candidature en vertu d'une charte pour recevoir mandat du Conseil d'administration afin de représenter la Mutuelle auprès des sociétaires en particulier et du monde motard en général :

- d'une part, il relaie les décisions politiques qui concernent le fonctionnement et le développement de la Mutuelle à court, moyen et long termes ;
- d'autre part, il agit aux côtés des salariés et des militants de la FFMC dans le cadre strict des valeurs qui orientent les décisions politiques du Conseil d'administration.

En tant que relais des décisions politiques du Conseil d'administration, il participe à ses réflexions par sa présence :

- au Comité des délégués, en tant que membre désigné par le réseau des délégués ;
- aux Commissions permanentes, en tant qu'invité par le président de chaque commission ;
- au Comité de recrutement, en tant qu'élus par le réseau des délégués.

En tant que promoteur de l'ancrage motard de la Mutuelle et d'ambassadeur de ses valeurs mutualistes, il mène, aux côtés des salariés de l'entreprise Mutuelle des Motards et des militants FFMC, les actions de proximité en lien avec les actions auprès des sociétaires et du monde motard en général.

Sur l'année 2018, les missions des délégués en direction des sociétaires ont été les suivantes : participation aux assemblées régionales, commissions sinistres, appui à la prise en charge coopérative d'un conflit, mission de prévention, appui aux sociétaires victimes d'accidents de la route et leur entourage, rencontres sociétaires.

RAPPORT des commissaires aux comptes



Rapport Général RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Assurance Mutuelle des Motards,

• • •

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Assurance Mutuelle des Motards relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES

Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurent au bilan au 31 décembre 2018, pour un montant de 174 298 K€ et représentent un des postes les plus importants du passif.

Cette provision correspond à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise, ainsi que les risques de revalorisation en rente de ces sinistres.

Les risques RC matériel, Défense recours, Dommages collisions, Corporels conducteur, Equipement et Tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

Les provisions pour sinistres comprennent également des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) qui sont déterminées sur base statistique.

L'estimation de la provision pour tardifs s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles. Elle requiert l'exercice du jugement du management pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul et du taux de frais de gestion retenu.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour sinistres comme un point clé de l'audit.

• • •

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres,

- Apprécier la fiabilité des états produits par la mutuelle des motards, retraçant les données historiques ainsi que le calendrier des règlements des sinistres en fonction de leur date de survenance, servant de base à l'estimation de la provision,
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation de la provision,
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul de la provision,
- Procéder à notre propre évaluation des provisions à partir de calculs indépendants réalisés par nos spécialistes en actuariat,
- Vérifier la correcte comptabilisation des provisions techniques.

• • •

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception de l'observation suivante.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

• • •

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation du commissaire aux comptes



Nous avons été nommé commissaire aux comptes de l'Assurance Mutuelle des Motards par l'assemblée générale du 8 juin 2014.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG était dans la 5ème année de sa mission sans interruption, dont 5 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

• • •

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre

en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

• • •

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 5 juin 2019

KPMG S.A.

Antoine Esquieu

Associé

Rapport spécial DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Assurance Mutuelle des Motards,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Les conditions de souscription des contrats par les administrateurs, leurs conjoints, descendants ou ascendants sont les mêmes conditions préférentielles que l'ensemble des salariés et des mandataires mutualistes de la société Assurance Mutuelle des Motards, à savoir une cotisation réduite de 30 % sur les contrats deux roues.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée, l'analyse de leurs caractéristiques ainsi que la mise en œuvre de diligences consistant à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense, le 5 juin 2019
KPMG S.A.
Antoine Esquieu
Associé



Rapport spécial DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

A l'assemblée générale de la société Assurance Mutuelle des Motards,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• • •

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

CONVENTIONS AUTORISÉES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ



En application de l'article R.322-57 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

• • •

Avec la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C.
(Fédération Française des Motards en Colère)

• **Personne concernée :**

L'Assurance Mutuelle des Motards, associée détenant 50% du capital de la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C. et adhérente de la F.F.M.C., représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Convention d'impression, de façonnage et d'expédition de la publication « Le Mag »

• **Nature et objet :**

Votre conseil d'administration du 10 mars 2018 a décidé d'autoriser le renouvellement de la convention d'impression, de façonnage et d'expédition de la publication « Le Mag ».

L'assurance Mutuelle des Motards a souhaité publier et diffuser à l'ensemble de ses sociétaires une publication nommée « Le Mag » afin d'informer efficacement ces derniers avant les Assemblées Régionales.

A ce titre, elle a confié aux Editions F.F.M.C., dans le cadre d'une convention signée en date du 16 janvier 2017, l'impression, le façonnage, le routage, l'achat des fournitures et l'affranchissement des envois du magazine.

• **Modalités :**

- Les conditions de rémunération sont fixées au prix du marché
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction.

• **Impact financier :**

Au titre de l'exercice 2018, les Editions de la F.F.M.C. ont facturé cette prestation pour un montant de 74 577 € TTC.

Convention d'affichage publicitaire dans le local dénommé « Motothèque »

situé sur le circuit Carole à Tremblay (93) en France

• **Nature et objet :**

Votre conseil d'administration du 10 mars 2018 a décidé d'autoriser le renouvellement de la convention d'affichage publicitaire dans le local dénommé « Motothèque » situé sur le circuit Carole à Tremblay en France.

Le local dit « motothèque » situé sur le circuit à Tremblay (93) en France appartenant aux Editions de la F.F.M.C.,



F.F.M.C., est un lieu d'animation et d'information à destination des motards qui fréquentent le circuit. L'Assurance Mutuelle des Motards y dispose d'un espace d'affichage publicitaire extérieur et intérieur sous forme de panneaux apposés sur le local et dans le local de façon permanente sans restriction aucune depuis le 1^{er} janvier 2013.

• **Modalités :**

- Cette mise à disposition est réalisée moyennant la refacturation d'une quote-part du loyer à l'Assurance Mutuelle des Motards.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction.

• **Impact financier :**

Au titre de l'exercice 2018, cette convention n'a produit aucun effet.

Avenant à la convention de mandat non exclusif relatif à la gestion des abonnements à la revue « Moto Magazine »

• **Nature et objet :**

Votre conseil d'administration du 10 mars 2018 a décidé d'autoriser le renouvellement de la convention de mandat non exclusif relatif à la gestion des abonnements à la revue « Moto Magazine ».

Cette convention vise à définir les modalités de mandat non exclusif que donnent les Editions F.F.M.C. à l'Assurance Mutuelle des Motards, pour proposer la souscription et conclure en son nom et pour son compte, les abonnements à la revue périodique « Moto-Magazine » dont il est éditeur, ainsi que les suppléments ou éditions spéciales qui pourraient y être attachés. A ce titre, l'Assurance Mutuelle des Motards mettra en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de sa tâche.

• **Modalités :**

- Cette mission est rémunérée à hauteur de 1% du montant TTC de chaque abonnement recueilli depuis le 1^{er} septembre 2017, taux défini dans l'avenant initialement autorisé par votre conseil d'administration du 18 juillet 2017.
- Le taux de rémunération pourra être revu à tout moment et soumis au vote du Conseil d'administration de l'Assurance Mutuelle des Motards.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction.

• **Impact financier :**

Au titre de l'exercice 2018, un produit de 10 284 € a été comptabilisé au titre de cette convention.

Au 31 décembre 2018, le solde du compte courant des Editions de la F.F.M.C. relatif aux flux des abonnements encaissés, déduction faite des reversements, présente un solde créditeur de 9 482 €.

Les flux de l'exercice sont les suivants :

Solde au 1^{er} janvier 2018 : 941 €

Abonnements : + 1 217 291 €

Règlements : - 1 208 750 €

• • •

Avec la Fédération Française des Motards en Colère (F.F.M.C.)

• **Personne concernée :**

L'Assurance Mutuelle des Motards, adhérente de la F.F.M.C., représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Le résultat comptable, avant impôt sur les sociétés, est un bénéfice de 1,062 million d'euros.

Cotisation annuelle à la Fédération Française des Motards en Colère - F.F.M.C.

• **Nature et objet :**

Votre conseil d'administration du 10 mars 2018 a décidé d'autoriser le renouvellement de la participation par le biais d'une contribution financière annuelle au fonctionnement de la F.F.M.C.

Cette convention vise à définir les modalités d'actions communes, de partage, de collaboration et de soutien mutuel entre la F.F.M.C. et l'Assurance Mutuelle des Motards. Elle a pour objet la participation de l'Assurance Mutuelle des Motards au fonctionnement annuel de la F.F.M.C. par le biais d'une contribution financière annuelle ayant valeur de cotisation.

• **Modalités :**

- Dans sa séance du 1er novembre 2008, votre conseil d'administration a autorisé la signature du protocole d'accord fixant les modalités de calcul et de règlement de la cotisation annuelle versée à F.F.M.C.
- La cotisation annuelle est calculée sur la base du chiffre d'affaires de l'exercice. Cette cotisation est calculée en appliquant le taux de contribution correspondant au niveau de tranche dans laquelle se situe le chiffre d'affaires.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction.

• **Impact financier :**

Au titre de l'exercice 2018, la cotisation comptabilisée en charges s'élève à 170 947 €.

• • •

Avec la S.A.S. Le Courtier du Motard

• **Personne concernée :**

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot, et la SAS Le Courtier du Motard, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Convention de prestations de services relatives à la mise à disposition de moyens

• **Nature et objet :**

Votre conseil d'administration du 10 mars 2018 a décidé d'autoriser le renouvellement de la convention de prestations de services relatives à la mise à disposition de moyens conclue avec la S.A.S. Le Courtier du Motard.

Cette convention de prestations de services conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Le Courtier du Motard, a pour objectif de regrouper et de mutualiser certaines prestations techniques et d'assistance (ressources humaines, services administratifs, services informatiques) afin de participer au développement conjoint des deux sociétés.

• **Modalités :**

- Les conditions de rémunération sont basées sur une estimation en fonction du coût réel.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction.

• **Impact financier :**

Au titre de l'exercice 2018, les prestations comptabilisées en produits s'élèvent à 188 435 €.

CONVENTIONS NON AUTORISÉES PRÉALABLEMENT

En application de l'article R.322-57 du Code des assurances, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la S.A.S. Le Courtier du Motard

• **Personne concernée :**

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot, et la SAS Le Courtier du Motard, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Avenant n°7 à la convention de rémunération de courtage

• **Nature et objet :**

Cette convention de rémunération de courtage conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Le Courtier du Motard, est fondée sur une volonté commune de partenariat. L'Assurance Mutuelle des Motards donne à la SAS Le Courtier du Motard la possibilité de proposer à un réseau de partenaires intermédiaires en assurance, la distribution de son offre 2-roues à moteur. La SAS Le Courtier du Motard est l'interlocutrice exclusive des partenaires intermédiaires avec l'Assurance Mutuelle des Motards. En contrepartie, l'Assurance Mutuelle des Motards s'engage à rémunérer la SAS Le Courtier du Motard par le versement de commissions qui peuvent être révisées chaque année.

• **Modalités :**

- L'avenant n° 7 du 1^{er} avril 2018 à la convention initiale du 25 février 2010 fixe les modalités de rémunération pour l'exercice 2018.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction.
- Néanmoins, votre conseil d'administration a omis d'autoriser le nouvel avenant (n°7) fixant de nouvelles modalités de rémunération.

• **Impact financier :**

Au titre de l'exercice 2018, la charge des commissions induites par cette convention et ses avenants s'élève à 2 967 944 €.

La procédure d'autorisation préalable par le conseil d'administration n'a pas été respectée car votre conseil d'administration a omis d'autoriser l'avenant n°7 qui fixe les nouvelles modalités de rémunération.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C. (Fédération Française des Motards en Colère)

• **Personne concernée :**

L'Assurance Mutuelle des Motards, associée détenant 50% du capital de la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C. et adhérente de la F.F.M.C., représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Engagement donné d'avance de trésorerie en faveur de la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C.

• **Nature :**

A la demande de l'administrateur judiciaire de la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C., votre conseil d'administration du 18 juillet 2017 a autorisé l'Assurance Mutuelle des Motards à s'engager sur un apport de trésorerie remboursable, dans l'hypothèse où le financement du plan de redressement laisserait apparaître un besoin au cours des 2 premières années.

• **Importance des fournitures livrées ou des prestations de service fournies :**

Au titre de l'exercice 2018, cette convention n'a produit aucun effet.

Paris La Défense, le 5 juin 2019

KPMG S.A.

Antoine Esquieu

Associé



ANNEXE 1

Etats réglementaires

LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice

Aucun fait caractéristique de l'exercice empêchant la comparaison des postes du bilan et du compte de résultat d'un exercice sur l'autre n'est à signaler.

Les événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important, intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration n'est à signaler.

• • •

LES RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

les principes et modes d'évaluation retenus

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux principes et modes d'évaluation retenus par le règlement ANC n° 2018-08 du 11 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance ainsi que du Plan Comptable Général.

L'exercice social d'une durée de 12 mois a été ouvert le 1^{er} janvier 2018 et clôturé le 31 décembre 2018.

Les postes du bilan

Les actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Ce poste comprend le droit au bail pour 108 k€ versé sur les locaux de certaines agences et les logiciels.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 13 ans.

Au 31 décembre 2018, ce poste comprend également le développement en cours d'un logiciel à usage interne.

Ce développement de logiciel est immobilisé à l'actif conformément au règlement ANC 2015-06.

Les placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

A compter de l'exercice 2006, 100 % des immeubles sont amortis selon la méthode prospective des composants (dont les durées d'amortissement s'échelonnent de 15 à 40 ans).

L'application de cette méthode au titre de l'exercice 2018 a fait l'objet d'une dotation nette aux amortissements dérogatoires de 38 k€.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales ou de la valeur de réalisation effective si celle-ci est connue au 31 décembre. La dernière expertise a été effectuée en 2015 et mise à jour à fin 2018.

Les placements immobiliers

Les placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

Les valeurs mobilières

Le portefeuille de valeurs mobilières est composé de valeurs "non amortissables" et "amortissables" telles que définies aux articles R 343-9 et R 343-10 du Code des assurances. Elles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêts courus.

A la date de clôture, les valeurs relevant des articles R. 343-9 et R. 343-10 du code des assurances sont évaluées selon les modalités définies par le chapitre 2 du titre II du règlement 2015-11 de l'ANC.

- Les valeurs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances.

Conformément à l'article R 343-9 du code des assurances et à la Section 1 du Chapitre III du Livre I du règlement ANC 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée s'il existe un risque de crédit avéré du débiteur et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

Au 31 décembre 2018, le portefeuille relevant de l'article R 343-9 dégage des plus-values latentes pour 3 887 k€.

Le prix d'achat du titre est rapproché ligne à ligne de sa valeur de remboursement. La différence entre ces deux valeurs est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre et portée en charge ou en produit. Elle est appelée "correction de valeur". La valeur nette du titre (valeur d'achat nette de correction de valeur) est ensuite comparée à sa valeur de réalisation à la date de clôture.

- Les valeurs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances.

Conformément aux dispositions de la Section 2 du Chapitre III du Livre I du règlement ANC n°2015-11, l'ensemble des placements relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances a fait l'objet d'un examen en vue de déterminer si la moins-value latente en date de l'arrêtés des comptes présente un caractère durable.

Une provision pour dépréciation durable (PDD) peut être constituée dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêtés précédent ;
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêtés ;
- des indices objectifs permettent de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Au 31 décembre 2018, le portefeuille de valeurs "non amortissables" présente des plus-values latentes pour un montant de 1 381 k€. Il n'existe pas de titres présentant des moins-values à caractère durable.

Ce portefeuille figure à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 57 524 k€.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe

Ce poste comprend essentiellement les comptes des "sociétaires débiteurs" et des "sociétaires en contentieux".

De ces montants viennent se déduire les provisions qui y sont rattachées, à savoir : les provisions pour primes à annuler et primes contentieuses.

Les provisions pour primes à annuler sont destinées à faire face aux annulations probables à intervenir après l'inventaire sur les primes émises et non encaissées.

Le taux de provision tient compte de l'ancienneté de l'arriéré.

Les provisions pour primes contentieuses couvrent les risques de non recouvrement sur les créances pour lesquelles une procédure contentieuse est en cours. Le taux de provision retenu correspond au pourcentage des créances en contentieux non encaissées.

• • •

Les autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :



- Agencements et installations : 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 4 à 6 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Un amortissement dégressif sur 3 ans est pratiqué sur le matériel informatique, selon les taux de droit commun.

Les comptes de régularisation actif

Il s'agit essentiellement de frais techniques et non techniques engagés sur l'exercice 2018 et rattachables aux exercices suivants.

Ils se décomposent comme suit :

- Les frais d'acquisition à reporter

Ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice

des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés en appliquant le rapport des "cotisations émises non acquises" sur les "cotisations émises" au total des frais d'acquisition de l'exercice.

Ce rapport passe ainsi de 25,16 % au 31 décembre 2017 à 25,22 % au 31 décembre 2018.

Il est rappelé que la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats (31 mars 2019).

- La différence sur les prix de remboursement

Il s'agit de la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat des titres "amortissables". Cette différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres, comme indiqué au paragraphe "1-1-4".

Lorsque la valeur de remboursement est supérieure à la valeur d'achat, cette différence est enregistrée à l'actif.

- Les charges constatées d'avance

Ce sont essentiellement les frais de publicité, achats de fournitures, loyers, abonnements et autres frais généraux engagés sur l'exercice 2018 et relatifs à l'exercice suivant.

• • •

Les provisions techniques

Ces provisions sont destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris envers les assurés, les bénéficiaires de contrats et les victimes de sinistres. La part des provisions à la charge des réassureurs figure à l'actif.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des provisions techniques sont définies dans le titre IV du règlement n° 2018-08 du 11 novembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015.

- La provision pour cotisations non acquises



La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisation. Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat, séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances.

Comme évoqué au paragraphe sur les frais d'acquisition à reporter, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats, soit le 31 mars 2019.

- La provision pour sinistres à payer

Cette provision correspond à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise, ainsi que les risques de revalorisation en rente de ces sinistres.

Les risques RC matériel, Défense recours, Dommages collisions, Corporels conducteur, Equipement et Tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

Les provisions pour sinistres comprennent également des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) qui sont déterminées sur base statistique.

- La provision pour risque de revalorisation de sinistres en rente

Suite à l'arrêt de la prise en charge par la FGAO de l'indexation des rentes allouées aux victimes des accidents de circulation depuis le 1er janvier 2013, une revue du portefeuille a été réalisée par l'Assurance Mutuelle des Motards

afin d'identifier des dossiers sinistres susceptibles d'être concernés par l'indexation des rentes.

Un dossier sinistre a été identifié sur l'exercice précédent, pour un montant estimé supérieur à la franchise du contrat en réassurance. Cette estimation repose sur la table TD 88-90 et un taux d'indexation de 2,5 %.

En conséquence, une provision égale au montant de la franchise, a été dotée au 31 décembre 2017.

Aucun sinistre à la clôture de l'exercice 2018, n'a été identifié comme étant susceptible d'être revalorisé en rente potentielle.

- La provision pour frais de gestion

Elle est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Ce calcul des frais de gestion à venir est effectué par type de risques, à partir d'un nombre d'opérations et d'un coût moyen par opération. Cette méthode tient compte de l'avancement de la gestion d'un dossier sinistre au-delà du seul règlement.

Au 31 décembre 2018, la provision pour frais de gestion sinistres (7 602 k€) représente 4,32 % de la provision pour sinistres à payer (175 975 k€).

- La provision pour prévisions de recours

Cette provision correspond au montant des recours que la Mutuelle estime pouvoir encaisser. Le montant des - recours à encaisser concerne essentiellement :

- les avances sur recours corporel dans le cadre de la convention IRCA ;
- les avances sur recours matériel ;
- les recours à encaisser sur les autres garanties (Dommage tout accident, Défense recours...).



La provision pour prévisions de recours est déterminée sur la base d'un calcul statistique « à l'ultime ».

- Les autres provisions techniques

Cette rubrique comprend les provisions mathématiques des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours.

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'assureur en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge. Elle est calculée conformément aux règles fixées par les articles 142-2 à 142-4 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC.

La provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Cette moins-value latente nette globale est calculée conformément à l'article R. 343-5 du Code des assurances et doit faire l'objet (a minima) d'une provision pour risque d'exigibilité étalée sur trois ans. Au 31 décembre 2018, compte tenu de l'existence de plus-values latentes, cette provision n'a pas lieu d'être.

La provision pour risques en cours, classée au bilan en "Autres provisions techniques", est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de cotisation pouvant donner lieu à révision de la cotisation par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est régie par les articles 143-6 à 143-8 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC.

Elle se calcule séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances, sur la base de l'exercice écoulé et de l'exercice précédent comme suit :

Charges totales (sinistres+administration+autres charges techniques)
cotisations acquises

L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour cotisations non acquises.

Les 7 catégories retenues pour la Mutuelle, selon la réglementation, sont la RC Auto, la Dommage Auto, la Dommage aux biens, les Catastrophes naturelles, l'Assistance, la Protection juridique et les Dommages corporels.

Le compte de résultat

Les produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en 2 parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre opérations "techniques" et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie opérations "non techniques".

Les produits nets des placements ont été enregistrés dans le compte non technique au cours de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la quote-part des placements transférée au compte technique a été calculée comme suit :

Produits nets des placements x Provisions techniques nettes de réassurance

Prov. techn.nettes de réass. + capitaux propres

soit 2 806 k€ au 31 décembre 2018, et 2 789 k€ au 31 décembre 2017.

Les charges

- Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes : affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Mutuelle utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

• • •

La consolidation

La Mutuelle dépasse les seuils légaux pour établir des comptes consolidés.

La société contrôle deux filiales rentrant dans son périmètre de consolidation : les Editions de la F.F.M.C., détenue à 50 %, et la S.A.S.U Le Courtier du Motard, détenue à 100 %.

Le règlement CRC N° 2000-05 au 1^{er} janvier 2017, applicable aux comptes consolidés des entreprises régies par le

code des assurances, prévoit l'intégration des filiales du périmètre, dès lors que leur consolidation présente un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

La taille des filiales de la Mutuelle des Motards et leur volume de fonds propres ne justifient pas la mise en œuvre d'une consolidation pour améliorer l'information financière.

D'après les derniers états financiers communiqués au 31 décembre 2017, les principaux chiffres des Editions de la F.F.M.C. sont les suivants :

En k€

- Chiffre d'affaires : 3 824
- Résultat comptable : 145
- Situation nette : -887



Il est à noter que la SARL Les Editions de la FFMC a fait l'objet d'un redressement judiciaire. Par jugement du 7 décembre 2017 a été actée la fin de la période d'observation. Le plan de continuation et d'apurement du passif de la SARL est en cours.

La S.A.S.U Le Courtier du Motard a démarré son activité au 1^{er} septembre 2009.

D'après ses états financiers au 31 décembre 2018, les principaux chiffres sont les suivants :

- Chiffre d'affaires : 3 021 k€
- Résultat comptable : 0 k€
- Situation nette : 186 k€

A compter de l'exercice 2010, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

Les dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a été fait aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable.

Les changements de méthodes ou de présentation

Il n'a été effectué aucun changement de méthode ou de présentation.

LES NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN

Les fonds propres

Le fonds d'établissement

Tel que fixé par les statuts, le fonds d'établissement de la Mutuelle s'élève à 10 000 k€, suite à une augmentation de 7 000 k€ par prélèvement sur fonds de développement, décidée en AGE du 4 juin 2006.

Le fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale, qui comprend le complément de fonds recueilli au-delà du fonds d'établissement lors de la constitution de la Mutuelle. Elle est alimentée, en outre, par les droits d'adhésion prévus à l'article 6 des Statuts. Les mouvements du fonds de développement au cours de l'exercice se décomposent comme suit :



Les mouvements du fonds de développement au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

Solde au 31 décembre 2017 : 40 594 k€

Droits d'adhésion 2018 nets de taxes 1 889

TSCA sur droits d'adhésion 2012 (1) 302 / TSCA sur droits d'adhésion 2013 (1) 291

TSCA sur droits d'adhésion 2016 (1) 312 / TSCA sur droits d'adhésion 2017 (1) 301

Régularisation TSCA sur droits d'adhésion 2014 à 2016 (2) -134

Solde au 31 décembre 2018 : 43 556

(1) La mutuelle a sollicité une non-taxation de la TSCA sur les droits d'adhésion depuis le contrôle fiscal de 2009. Un arrêt de la cour de cassation de novembre 2017, a jugé l'application d'un taux moyen contraire à la loi. Cet arrêt de la cour de cassation a permis à la mutuelle de récupérer au titre des exercices antérieurs, 1 206 k€ au 31/12/2018. Ce montant a été affecté en fonds de développement.

(2) Ces sommes concernent le contentieux qui oppose la mutuelle à l'administration fiscale sur le mode de calcul de la TSCA, suite au contrôle fiscal de 2017. Les rectifications demandées par l'administration fiscale pour 134 k€, s'appuient sur un calcul « en dehors » au lieu d'un calcul « en dedans ».

Le report à nouveau

Selon décision de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2018, le résultat 2017, soit un excédent de 2 208 k€, a été affecté au report à nouveau déficitaire.

Les droits d'adhésion

Depuis la loi de finances 2010, les droits d'adhésion sont exonérés de l'impôt sur les sociétés dans une limite qui n'a pas été atteinte par la Mutuelle sur cet exercice. Ce principe permet ainsi l'enregistrement direct des droits d'adhésion perçus en fonds de développement.

• • •

LE HORS BILAN

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements cumulés et actualisés au 31 décembre 2018 s'élèvent à 653 k€ contre 950 k€ au 31/12/2017.

La méthode retenue est la méthode Rétrospective Prorata Temporis.

Les principaux paramètres retenus pour son calcul sont les suivants :

- Augmentation annuelle des salaires :
- 2,70 % constant pour les Cadres
- 2,60 % constant pour les Employés
- Taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds : 1,5 %

Paramètres sociaux :

- Départ à l'initiative du salarié, prévu à 65 ans pour les catégories Cadres et Employés.
- Taux de rotation de 9,59 % pour les Cadres et de 11,46 % pour les Employés
- Taux de charges sociales patronales de 67 % pour les Cadres et de 60 % pour les Employés

Les avals, cautions et garanties données

Le montant des avals, cautions et garanties donnés par l'Assurance Mutuelle des Motards s'élève à 3 647 k€ au 31 décembre 2018.



ANNEXE 2

Etats réglementaires

Bilan actif

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2018	31/12/2017
Actifs incorporels	16 274	12 286
Placements	181 222	180 613
Terrains et construction	3 435	3 388
Prêts et titres de participation	2 488	2 415
Autres placements	175 262	174 677
Créances pour dépôts en espèces - acceptation	36	132
Part des réassureurs dans les provisions techniques	72 510	68 015
Provisions pour cotisations non acquises		
Provisions pour sinistres	72 510	68 015
Autres provisions techniques		
Créances	15 535	13 656
Créances nées d'opérations d'assurance directe	8 805	7 965
Créances nées d'opérations de réassurance et acceptation	2 815	2 823
Autres créances	3 915	2 869
• Personnel et organismes sociaux	12	13
• Etat et collectivités publiques	2 489	1 786
• Fournisseurs débiteurs	552	207
• Autres débiteurs	862	862
Autres actifs	8 428	10 106
Actifs corporels d'exploitation	6 780	7 755
Disponibilités	1 648	2 351
Comptes de régularisation actif	6 772	6 618
Total actif	300 741	291 293



Bilan passif



EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres	57 341	53 312
Fonds d'établissement	10 000	10 000
Fonds de développement	43 561	40 595
Réserve de capitalisation	0	0
Autres réserves	4 102	4 102
Report à nouveau	-1 384	-3 592
Résultat de l'exercice	1 062	2 208
Provisions techniques brutes	217 100	213 762
Provisions pour cotisations non acquises	27 538	25 557
Provisions pour sinistres	174 298	169 331
Autres provisions techniques	15 264	18 874
Provisions pour risques et charges	928	712
Dettes pour dépôts espèces recus des réassureurs	5 472	4 805
Autres dettes	18 991	17 807
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 203	1 131
Dettes nées d'opérations de réassurance	14	229
Dettes envers des établissements de crédit	7 626	7 166
Autres dettes	10 148	9 281
• Personnel et organismes sociaux	2 686	2 793
• Etat et collectivités publiques	2 966	2 757
• Fournisseurs	2 819	3 221
• Autres créditeurs	1 676	509
Comptes de régularisation passif	909	895
Total passif	300 741	291 293

Bilan tableau des engagements

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2018	31/12/2017
Engagements recus	67038	63210
Nantissements des réassureurs	68348	62 096

Compte de résultat technique non-vie

EN MILLIERS D'EUROS	BRUT	CESSIONS	NET 2018	NET 2017
Cotisations acquises	106 842	9 499	97 343	92 386
Cotisations	108 823	9 499	99 324	93 453
Var° des cotisations non acquises	-1 981		-1 981	-1 067
Produits des placements alloués	2 806		2 806	2 789
Autres produits techniques	1 245		1 245	1 680
Charges des sinistres	70 991	7 026	63 965	55 455
Prestations et frais payés	66 024	2 530	63 494	56 245
Variation des provisions pour sinistres	4 967	4 496	471	-790
Variation des autres provisions techniques	-3 610		-3 610	816
Var° de la prov.math.des rentes	-2 063		-2 063	1 214
Var° de la prec	-1 547		-1 547	-398
Frais d'acquisition et d'administration	34 797		34 797	33 362
Frais d'acquisition	16 141		16 141	15 467
Frais d'administration	18 654		18 654	17 895
Commissions reçues des réassureurs	2		2	
Autres charges techniques	4 039		4 039	3 952
Résultat technique de l'assur. non-vie	4 676	2 473	2 203	3 271

Compte de résultat non technique

EN MILLIERS D'EUROS	2018	2017
Résultat technique	2 203	3 271
Produits des placements	4 649	4 596
Revenus des placements	2 905	3 290
Autres produits des placements	-22	217
Profits provenant de la réalisation des placements	1 767	1 090
Charges des placements	730	786
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	297	364
Autres charges des placements	263	345
Pertes provenant de la réalisation des placements	170	78
Produits des placements transférés	-2 806	-2 789
Autres produits non techniques	7	8
Autres charges non techniques	290	0
Résultat exceptionnel	-1 206	370
Produits exceptionnels	339	445
Charges exceptionnelles	1 545	76
Intéressement, participation et abondement	937	1 472
Intéressement, participation et forfait social	937	1 472
Taxe boni mali	0	293
Impôts sur les bénéfices	-172	697
Résultat de l'exercice	1 062	2 208

Annexes 1-12 et 1-13 provisions techniques

EN MILLIERS D'EUROS - ANNEXE 1-12	BILAN 2018	BILAN 2017
Provision pour risques en cours	2 730	4 277
Annexe 1-13 a		
Prévision de recours à encaisser	21 090	18 832
Annexe 1-13 b (*)		
Provisions pour sinistres ouverture	188 163	184 586
Prest. payées dans l'ex. sur ex. ant.	27 827	22 585
Prov. pour sin. sur ex. ant. à clôture	130 557	132 571
Bonis / malis (=11-12-13)	29 779	29 430

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Annexe 1-13 c (opérations visées au 3° de l'article I 310-1)

Évolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (*)

ANNÉE D'INVENTAIRE - EN MILLIERS D'EUROS	EXERCICE DE SURVENANCE				
	2014	2015	2016	2017	2018
2016 règlements	48 151	45 548	35 070		
Provisions	20 390	34 380	44 481		
Total des sinistres (s)	68 541	79 927	79 551		
Primes acquises (p)	93 328	93 902	96 183		
Pourcentage (s/p)	73,44%	85,12%	82,71%		
2017 règlements	49 852	48 581	48 054	35 501	
Provisions	16 584	27 726	34 909	36 628	
Total des sinistres (s)	66 436	76 307	82 964	72 129	
Primes acquises (p)	93 328	93 902	96 183	100 614	
Pourcentage (s/p)	71,18%	81,26%	86,26%	71,69%	
2018 règlements	54 559	50 398	51 629	47 826	37 581
Provisions	9 294	24 281	28 883	18 007	43 705
Total des sinistres (s)	63 853	74 680	80 512	65 834	81 287
Primes acquises (p)	93 328	93 902	96 183	100 614	106 842
Pourcentage (s/p)	68,42%	79,53%	83,71%	65,43%	76,08%

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours



ANNEXE 3

Etats détaillés des placements

Etat détaillé des placements

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Valeur inscrite au bilan				
			Code Sicovam	Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation

IMMEUBLES

Montpellier B3B4 - 1027 Rue Croix Verte	1	F	France	5 079	-2 945	2 134	2 450	
Paris-Rue de Lyon	1	F	France	622	-620	3	850	
Rouen-Rue J.Lelieur	1	F	France	259	-208	51	310	
Bordeaux -Av.du Gal. Larminat	1	F	France	194	-164	30	270	
Toulon-Rue Picot	1	F	France	108	-93	15	110	
Lyon-Av. Jean Jaurès	1	F	France	309	-267	42	300	
Annecy-Av.de Genève	1	F	France	83	-69	15	139	
Clermont Ferrand - Av Agriculture	1	F	France	190	-136	55	170	
Nice-Rue de Rivoli	1	F	France	256	-208	48	370	
Parts Mutoxia SAS	1	F	France	422	0	422	422	
Total Immeubles				7 522	-4 708	2 814	5391	0

VALEURS MOBILIÈRES

o.p.c.v.m. monétaires et c.a.t.				7 560	0	7 560	7 560
ofi rs liquidites si.4dec	62	F	FR0000008997	269	0	269	269
arkea - livret institutionnel				110	0	110	110
ce - livret associatis				7 108	0	7 108	7 108
cred coop - livret institutionnel				37	0	37	37
cred coop - livret associations				12	0	12	12
cred coop - livret institutionnel				25	0	25	25
o.p.c.v.m. monétaires dynamiques				12 099	0	12 099	12 082
ofi rs eur.cr.sh.ter.i fcp4dec	110715	F	FR0000979866	12 099	0	12 099	12 082
o.p.c.v.m. taux variables				17 898	0	17 898	18 360
ofi glob.bd abs.ret.i si.4dec	1820	F	FR0000011066	6 822	0	6 822	6 884
ofi euro high yield i fcp 4dec	24500	F	FR0010596783	1 775	0	1 775	2 471
ofi high yield 2023 c/d fcp 4d	20000	F	FR0011412584	2 002	0	2 002	1 884
ofi high yield 2020 cd fcp4dec	2000	F	FR0012799765	1 992	0	1 992	1 985
ofi euro breakeven inflat.i c.	16000	L	LU0648429354	1 781	0	1 781	1 660
ofi euro breakeven inf.i xl c.	160	L	LU0648430014	1 779	0	1 779	1 700
ofi credit eti part i fia	100	F	FR0011759430	621	0	621	625
zencap cred.eti ii part i2 fps	100	F	FR0013142650	920	0	920	943
zencap credit eti iii i1 fps	150	F	FR0013326337	206	0	206	207
o.p.c.v.m. - convertibles				2 924	0	2 924	3 576
ofi fd-gl.conv.bd i eur h c2d	60000	L	LU0336374540	2 924	0	2 924	3 576
obligations actions				16 564	0	16 564	16 462
ofi rs euro equity d fcp 4dec	87500	F	FR0000971178	7 069	0	7 069	6 864
roche-brune eur.act.p fcp 3dec	770	F	FR0010237503	1 460	0	1 460	1 803
ofi rs eur.eq.sm.bet.i fcp4dec	23500	F	FR0012046621	2 988	0	2 988	2 662
ofi rs eth.europ.eq.i eur cap.	19000	L	LU0185497350	1 707	0	1 707	2 280
ssp ofi large cap euro id 2d	360	L	LU1209227773	3 340	0	3 340	2 853
f.c.p.r. infravia (1)				479	0	479	864
infravia a fpci 2dec	9900	F	FR0010647735	0	0	0	0
infravia b fpci	10000	F	FR0010648873	0	0	0	154
infravia european fd ii a fpci	10000	F	FR0011297951	479	0	479	711

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Valeur inscrite au bilan					
			Code Sicovam	Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
OBLIGATIONS				117 738	-447	117 291	121 178	117 011
DAIMLER 0,625%15-050320	1000000	D	DE000A168650	998	1	999	1 008	1 000
CAFFIL3,500%SEP20 EMTN	2000000	F	FR0010945964	2 065	-50	2 015	2 129	2 000
CREDIT LYONNAIS 4,40%11-130721	1740000	F	FR0011062595	1 919	-122	1 797	1 923	1 740
GECINA 4,75%12-110419 EMTN	500000	F	FR0011233337	496	4	500	509	500
BOUYGUES 3,625%12-160123	3000000	F	FR0011332196	3 006	-3	3 003	3 371	3 000
CIE FIN.FON.2,375%12-1122 EMTN	2000000	F	FR0011356997	2 059	-31	2 027	2 174	2 000
AUCHAN 2,375%12-121222 EMTN	4100000	F	FR0011372622	4 174	-40	4 133	4 195	4 100
AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN	1700000	F	FR0011439835	1 728	-15	1 713	1 854	1 700
GR.AUCHAN 2,25%13-060423 EMTN	2000000	F	FR0011462571	1 999	0	2 000	2 019	2 000
HSBC SFH 2%13-161023 EMTN	5000000	F	FR0011470764	5 053	-27	5 025	5 437	5 000
AIR LIQ.FIN.1,5%13-170619 EMTN	3600000	F	FR0011521277	3 587	12	3 599	3 434	3 600
DANONE 2,25%13-151121 EMTN	4500000	F	FR0011625409	4 614	-70	4 544	4 748	4 500
ESSILOR 2,375%14-090424 EMTN	4000000	F	FR0011842913	4 022	-10	4 012	4 406	4 000
GECINA 1,75%14-300721 EMTN	5000000	F	FR0012059202	5 027	-14	5 012	5 165	5 000
IMERYS 2%14-101224 EMTN	4000000	F	FR0012370872	4 189	-42	4 147	4 104	4 000
GECINA 1,50%15-200125 EMTN	1700000	F	FR0012448025	1 750	-3	1 747	1 734	1 700
CM.ARKEA 1%15-260123 EMTN	3000000	F	FR0012467520	2 977	11	2 988	3 051	3 000
ENGIE0,50%13MAR22 EMTN	5000000	F	FR0012602753	4 847	78	4 925	5 058	5 000
AIR LIQ.FIN.1,25%15-0625 EMTN	1000000	F	FR0012766889	1 013	-4	1 009	1 029	1 000
ICADE 1,875%15-140922 STAND.	2500000	F	FR0012942647	2 616	-48	2 568	2 586	2 500
ICADE 1,75%16-100626	2000000	F	FR0013181906	2 133	-30	2 103	1 969	2 000
COFIROUTE 0,75%16-090928 EMTN	1500000	F	FR0013201134	1 479	4	1 483	1 406	1 500
SCHNEIDER 0,250%16-090924 EMTN	1800000	F	FR0013201308	1 718	20	1 738	1 750	1 800
ICADE 1,125%16 171125	2800000	F	FR0013218393	2 765	3	2 768	2 671	2 800
AIR.LIQ.F 1%17-080327 EMTN	2000000	F	FR0013241346	1 992	0	1 992	1 992	2 000
PLASTIC OMNIUM 1,25%17-260624	7500000	F	FR0013264066	7 243	20	7 262	7 073	7 500
MICHELIN 0,875%18-030925	2000000	F	FR0013357845	1 975	1	1 976	1 985	2 000
LAFARGE 4,75%05-23032020 EMTN	2271000	X	XS0215159731	2 339	-56	2 283	2 399	2 271
LAFARGE INDX RTG09-161219 EMTN	1000000	X	XS0473114543	1 075	-65	1 010	1 052	1 000
COOP.RABOBK 4%12-110122	500000	X	XS0728812495	533	-22	512	557	500
ST GOBAIN 3,625%12-280322 EMTN	1000000	X	XS0760364116	994	3	998	1 102	1 000
ST GOBAIN 3,625%12-150621 EMTN	2000000	X	XS0791007734	2 002	-2	2 000	2 162	2 000
PROCTER & GAMBLE 2%12-160822	5500000	X	XS0816704125	5 539	-21	5 517	5 862	5 500
NESTLE FIN 1,75%12-120922	4000000	X	XS0826531120	3 970	16	3 986	4 244	4 000
VW INTL FINANCE 2%13-260321	2300000	X	XS0909788290	2 442	-85	2 358	2 368	2 300
UNIBAIL 2,5%13-120623 EMTN	3000000	X	XS0942388462	2 971	14	2 985	3 263	3 000
DEUTSCHE BAHN FIN 1,75%13-1120	2000000	X	XS0988384904	2 030	-21	2 009	2 076	2 000
BASF 2,5%14-220124	4000000	X	XS1017833242	4 103	-47	4 056	4 380	4 000
UNIBAIL 2,5%14-260224 EMTN	5000000	X	XS1038708522	5 019	-9	5 010	5 443	5 000
VW INTL FINANCE TV14-150419	4000000	X	XS1057486471	3 778	203	3 981	4 003	4 000
RICH INTL HOLD 1%18-260326	3500000	X	XS1789751531	3 499	0	3 499	3 487	3 500
Total Valeurs Mobilières					-447	174 815	180 083	117 011
Total des immeubles et valeurs mobilières				182 784	-5 155	177 629	185 474	117 011

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Valeur inscrite au bilan					
			Code Sicovam	Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
PRÊTS ET TITRES DE PARTICIPATIONS								
PRÊTS				908	0	908	908	
Action logement				908	0	908	908	
TITRES DE PARTICIPATION détenus dans les sociétés suivantes:				1 615	-35	1 543	2 877	
SARL Editions FFMC				2	-2	0	0	
SAS LCDM				40		40	186	
OFI Partenariats				329		329	314	
CREDIT COOPERATIF B				22		22	22	
SOCRAM				710		710	1 677	
IMA				321		321	446	
MATMUT Protection Juridique				37		0	111	
IMA G.I.E.				4		4	4	
Liberty rider				150	-33	117	117	
Total Prêts et titres de participation				2 523	-35	2 488	3 785	
CREANCES POUR DEPÔTS ESPECES - ACCEPTATION								
Dépôts en espèces - Acceptation				36	0	36	36	
Total Créances pour dépôts espèces				36	0	36	36	
TOTAL DES PLACEMENTS				185 343	-5 190	180 153	189 295	117 011

État recapitulatif des placements

Nature des Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ Values Potent.N	+ Values Potent.N-1
Immeubles	7 522	2 814	5 391	2 577	2 326
Valeurs Mobilières	175 262	174 815	180 083	5 268	14 175
VALEURS MOBILIERES relevant de l'article r 343-9	117 738	117 291	121 178	3 887	7 075
Obligations - Certificats de dépôts	117 738	117 291	121 178	3 887	7 075
AUTRES VALEURS MOBILIERES relevant de l'article r 343-10	57 524	57 524	58 905	1 381	7 100
O.P.C.V.M. Monétaires	7 560	7 560	7 560	0	0
O.P.C.V.M. Monétaires Dynamiques	12 099	12 099	12 082	-17	303
O.P.C.V.M. Taux Variable	17 898	17 898	18 360	462	1 302
O.P.C.V.M. Obligations convertibles	2 924	2 924	3 576	652	913
F.C.P.R. Infravia	479	479	864	385	252
O.P.C.V.M. Actions	16 564	16 564	16 462	-101	4 330
Prêts et Titres de participation	2 523	2 488	3 785	1 297	1 342
Dépôts en espèces reçus pour acceptation	36	36	36	0	0
TOTAL	185 344	180 153	189 333	9 142	17 843
Amortissement dérogatoires					370
Plus correction de valeurs des obligations (en comptes de régularisation actif et passif)					447
TOTAL DES PLACEMENTS A L'ACTIF DU BILAN					180 970



LIBERTÉ ASSURÉE

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des Assurances

270 impasse Adam Smith
CS 10100 - 34479 Pérols cedex

www.mutuelledesmotards.fr

